

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 08 octobre 2015

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Jean-Michel BRUN, François TROMBINI, Jean-Claude BRETNACHER, Philippe SCHUTZ, Franck ROGOVITZ et Thierry UJMA, Vice-présidents

membres en fonction : 7

membres présents : 7

Dont représentés : 0

membres absents : 0

POINT n°1 : Mise aux normes de l'assainissement de la commune d'Obervisse – Conventions de servitude

Monsieur le Président informe le bureau que les travaux se poursuivent et que le passage du réseau sur des parcelles privées est arrêté. Il y a donc lieu de signer des conventions correspondantes avec deux propriétaires afin d'inscrire la servitude au livre foncier. Cette servitude entraîne le versement d'indemnité aux propriétaires, respectivement pour 205 € et 530,16 €.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Vu les projets de convention,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer les conventions de servitude pour le passage d'une canalisation gravitaire d'assainissement lié à la mise aux normes de l'assainissement de la commune d'Obervisse,
- 2) De demander les inscriptions correspondantes au Livre Foncier
- 3) De régler les indemnités de servitude correspondantes comme décrites ci-dessus,
- 4) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°2 : Etude de définition pour la mise aux normes des systèmes d'assainissement des communes de Brouck et Valmunster ainsi que des hameaux ou habitations isolées de la CCPB – Marché de services – Avenant n°1

Monsieur le Président rappelle au bureau l'attribution récente de ce marché. Afin d'obtenir la subvention de 70 % de l'Agence de l'Eau, il y a lieu de compléter les missions originelles du bureau d'étude par une étude hydromorphologique des cours d'eau traversant Brouck et Valmunster. Ces études supplémentaires ont été chiffrées à 7800 € HT.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

2015B12 – 0810

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 avec BEREST pour le marché cité en objet, faisant passer le montant du marché de 63 750 € HT à 71 550 € HT, soit une plus-value de 12,2 %,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Sentiers de randonnée – Commande du matériel de signalétique

Monsieur le Président informe le bureau que l'étude signalétique est terminée. Tous les relevés sont faits. Une consultation a été lancée auprès des fournisseurs de matériel. Il est proposé de retenir la société PIC BOIS sur la base de son devis 381-15 du 30/09/2015. Les prix unitaires sont fermes. Les quantitatifs peuvent légèrement varier, notamment sur les lames directionnelles en fonction de la forme du texte à y inscrire.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer le devis cité ci-dessus avec la société Altevia - Pic Bois, sur la base des prix unitaires mentionnés, dont le montant estimatif s'élève à 16783,23 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

François TROMBINI,

Philippe SCHUTZ,

Thierry UJMA,

Franck ROGOVITZ,